

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 mars 2021

LOI, POLITIQUE ET MEDIAS

Porteur de bien des inquiétudes, le contexte actuel est particulièrement propice au renforcement de la confusion dans la production des lois et règlements, source de nombreux malentendus.

En fond de tableau, nous avons des media assoiffés de sensationnel « quoi qu'il en coûte » : si l'événement quotidien n'existe pas, il faut le créer, le provoquer. Dans ce décor, se présente une situation de crise majeure à combattre au moyen de décisions gouvernementales particulièrement lourdes, mais qui doivent être prises en séquence et dans l'incertain. Le temps de la réflexion est court et les paramètres lacunaires. Toute option sera aussitôt et imparfaitement relayée par les médias et les réseaux sociaux, mal comprise, contestée, contournée avant d'appeler précisions et nuances. Toutes les techniques de communication sont mobilisées : ballon d'essai, préannonce, « émissaires fusibles », comités Théodule, déclarations en grande pompe, etc...

A l'autre extrémité et sur le terrain, une mesure n'est réellement applicable que lorsque la loi (ou l'ordonnance) est en vigueur, que décrets et arrêtés en ont fixé les modalités d'application, que les administrations d'Etat ou des collectivités territoriales ont pu activer service internet, formulaires, et autres composants techniques... Rien de tout ceci ne peut être instantané ! Même si l'impatience peut se comprendre, une annonce télévisée faite un vendredi soir n'est que de l'ordre de la communication et ne peut pas être mise en œuvre le lundi matin. Il faut garder raison.

Pascal MARTIN-RETORD

Pièces comptables

En matière administrative également, la numérisation de l'information est à l'œuvre.

Dans un nombre croissant de dossiers, nous collectons et intégrons automatiquement les données bancaires.

La disparition de la facture papier débutera le 1er janvier 2023 dans les grandes entreprises et devrait concerner toutes les entreprises en 2025.

D'ici là, une mesure préparatoire et d'apprentissage pertinente consiste à scanner les factures sous forme de fichiers PDF à nous transmettre. Cette méthode est pertinente en ce qu'elle évite courrier postal, risques de perte associés et dépossession de l'original. Parlons en !

Société civile immobilière

Le développement massif de la société civile immobilière a débuté dans les années 1970 environ.

Une génération plus tard, le festival des déconvenues bat son plein. Non que le choix soit inadéquat, bien au contraire ! Mais, parce que les obligations comptables et fiscales posées par la législation sont minimalistes, il a été de bon ton de considérer qu'il s'agissait de « petites » sociétés. Grave erreur ! Comme l'actif sous-jacent est immobilier et de long terme, les enjeux patrimoniaux et fiscaux sont très significatifs.

Dissensions entre associés, divorces, successions, cessions, contrôles fiscaux confirment chaque jour l'importance d'un suivi rigoureux. Attention aux fausses économies !

Sauvegardes informatiques

Le développement de la cybercriminalité est hélas rapide. Nous répertorions déjà aujourd'hui plusieurs cas de rançongiciels dans notre clientèle. Nul n'est à l'abri : la seule parade absolue est le papier et le crayon !

Comme elle n'est pas praticable, c'est la politique de sauvegarde qui est à surveiller de manière active : plusieurs jeux reposant sur des cycles et, si possible, sur des supports différents : même un opérateur professionnel n'est pas à l'abri d'une défaillance ou, comme on vient de le voir, d'un « simple » incendie.

Et toute politique de sauvegarde n'a de valeur qu'à la condition de tester régulièrement la faculté de restauration des données sauvegardées. Nous pouvons y réfléchir ensemble.

3 bis - 5, boulevard Gambetta
73000 CHAMBERY
tel 04 79 62 26 73

19 bis, rue de Villeneuve
92380 GARCHES
tel 01 47 41 10 10

Les Glaciers
73150 VAL D'ISERE
tel 04 79 06 09 85